



# PROLONGER JUSQU'EN 2021 LE DISPOSITIF CENSI-BOUVARD ET ÉTENDRE L'ACCUEIL AUX JEUNES ACTIFS

## La proposition

Prolonger de 3 ans, jusqu'en 2021, le dispositif Censi-Bouvard permettant une réduction d'impôt de 11 % du prix du bien en résidences services étudiants et seniors et l'étendre à l'accueil en résidences services des jeunes actifs.

## Objectif de la mesure

Continuer à produire des logements en résidences avec services et proposer un logement abordable aux actifs jeunes diplômés qui commencent leur vie professionnelle et peinent à se loger.

## Qui cela concerne

Les seniors, les étudiants et les jeunes actifs en début de carrière professionnelle.

## Impact envisagé

La construction de 5.000 logements par an en résidences services.

## Pour rappel

Le dispositif Censi-Bouvard est plus ouvert et plus équitable que le LMNP (location meublée non professionnelle), qui s'adresse aux investisseurs ayant une tranche marginale d'imposition élevée.